

**CYCLING
CYCLISME
CANADA**



POLITIQUE DE SÉLECTION PARACYCLISME 2026

ÉBAUCHE publiée le 6 janvier 2026; VERSION FINALE publiée le 4 février 2026

Date limite pour porter appel à cette politique : 12 février 2026

*Développé par le Comité des entraîneurs paracyclistes de Cyclisme Canada, Chef du sport et DSHP;
Approuvé par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada
et le Comité de haute performance de Cyclisme Canada.*

Toute la programmation peut être modifiée.

*En cas de différence entre les versions anglaise et française du présent document,
la version anglaise prévaudra.*

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
SECTION A – CALENDRIER DU PROGRAMME DE PARA-CYCLISME 2026	2
SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	2
SECTION C – ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION	3
SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES	3
COUPES DU MONDE UCI II ET III	3
CHAMPIONNATS DU MONDE SUR ROUTE	4
CHAMPIONNATS DU MONDE SUR PISTE	5



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document énonce les critères à utiliser par Cyclisme Canada (CC) pour sélectionner les athlètes de l'équipe canadienne dans le cadre de projets internationaux de paracyclisme.

Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité des sections B et C pour être considérés pour la sélection.

Les décisions de sélection sont basées sur les critères spécifiques de la section D.

Sauf indication expresse dans les Critères de sélection spécifiques, les sélections sont assujetties aux Critères généraux de sélection publiés sur le site Web de CC.

SECTION A – CALENDRIER DU PROGRAMME DE PARA-CYCLISME 2026

Dates du projet	Projet	Emplacement
22 avril-11 mai	Coupes du monde UCI sur route II-III - Camp de performance obligatoire du 30 mars au 11 avril (Milton ON) - Départ le 22 avril - Compétition du 28 avril au 1 mai et du 7 au 10 mai	Middelkerke BEL Montesilvano ITA
29 août-8 septembre	Championnats du monde UCI sur route - Camp optionnel du 22 au 29 août (Bromont QC) - Départ le 29 août - Compétition du 4 au 7 septembre	Huntsville USA
17 octobre-2 novembre	Championnats du monde UCI sur piste - Départ le 17 octobre - Camp de performance obligatoire du 18 au 28 octobre (Apeldoorn NED) - Compétition du 29 octobre au 1 novembre	Apeldoorn NED

Toutes les dates peuvent changer.

SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la sélection dans l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être citoyen canadien.
- Avoir participé aux plus récents Championnats canadiens sur piste ou avoir une exemption valide (voir la politique de participation aux Championnats nationaux sur le site web du CC)
- Posséder un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date exigée par les autorités consulaires du pays où l'événement a lieu.
- Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes des collèges communautaires et UCI pour l'admissibilité.
- Posséder une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.
- Signer, soumettre et respecter l'Entente de l'équipe nationale CC.
- Compléter toutes les exigences antidopage pertinentes de l'UCI, de l'AMA et de Sport Intégrité Canada.
- Signer le formulaire de consentement acceptant d'être lié par le Code universel de conduite pour prévenir et traiter les maltraitances dans le sport (UCCMS).
- Les mineurs doivent avoir la permission parentale de participer aux programmes d'entraînement et aux compétitions.



Des critères d'admissibilité supplémentaires peuvent être détaillés dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.

SECTION C – ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION

Les sélections ne prendront en compte que les résultats des événements cités dans cette politique, sauf si d'autres résultats sont requis pour exercer la discrétion du Comité des entraîneurs.

Tous les résultats doivent être dans la première moitié des participants, sauf indication contraire. Le nombre de participants est en fonction des résultats officiels sur le site web de l'UCI, incluant les athlètes indiqués comme DNS, DNF et DSQ.

Dans les cas où le nombre de participants est restreint en raison des processus de qualification ou d'autres types de restrictions, le nombre de participants dans le processus de qualification peut être pris en compte.

Sauf indication contraire, aux fins de cette politique, les résultats incluront tous les athlètes, et non seulement ceux qui ont appliqué pour être sélectionné.

SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES

Coupes du monde UCI II et III

Titre du projet	Coupes du monde UCI de paracyclisme sur route 2026 II et III
Camp de performance obligatoire :	30 mars-11 avril (Milton ON)
Date de départ :	22 avril
Dates et lieux des compétitions :	28 avril-1 mai – Middelkerke BEL 7-10 mai – Montesilvano ITA
Taille de l'équipe :	10 athlètes <i>CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique de sélection générale.</i>
Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Examen et approbation de la sélection par : • Chef du sport, ou son délégué • Directeur des services haute performance, ou son délégué
Dates de sélection :	Sélection de l'équipe : • 24 février – Le comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP, ou à leurs délégués • 26 février – CC communique la sélection aux athlètes; début de la période d'appel • 6 mars – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.



Titre du projet	Coupes du monde UCI de paracyclisme sur route 2026 II et III
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y a plus d'athlètes admissibles : 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 8 premiers et dans la première moitié des participants aux Championnats du monde UCI de paracyclisme sur route 2025 2. Les athlètes qui ont terminé parmi les 8 premiers et dans la première moitié des participants à une Coupe du monde UCI de paracyclisme sur route 2025 3. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité d'entraîneurs considérant (sans s'y limiter) : • Évaluation de la classification internationale. • Offrir de l'expérience de la compétition internationale aux athlètes prometteurs qui ont été classés internationalement pour la première fois dans les trois dernières années. • Autres facteurs énoncés dans la section B, clause 3 de la politique générale de sélection. En cas d'égalité, les athlètes seront priorisés selon leurs résultats aux Championnats du monde sur route 2025. S'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité des entraîneurs. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères.
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète dans les bassins de performance de CC, le nombre de jours de projet, l'emplacement du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.

Championnats du monde sur route

Projet	Championnats du monde UCI de paracyclisme sur route 2026
Camp optionnel :	22-29 août (Bromont QC)
Date de départ :	29 août
Dates des compétitions :	4-7 septembre
Lieu :	Huntsville, États-Unis
Taille de l'équipe :	12 athlètes d'élite et jusqu'à 2 athlètes de développement CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique de sélection générale.
Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Examen et approbation de la sélection par : • Chef du sport, ou son délégué



Projet	Championnats du monde UCI de paracyclisme sur route 2026
	• Directeur des services haute performance, ou son délégué, ou son délégué
Dates de sélection :	Sélection de l'équipe : • 14 juillet – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP, ou désigné • 16 juillet – Décision de sélection soumise au Comité de haute performance • 19 juillet – CC communique la sélection aux athlètes; début de la période d'appel • 27 juillet – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y a plus d'athlètes admissibles : 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers et dans la première moitié des participants à une Coupe du monde UCI de paracyclisme sur route 2026 2. Les athlètes qui ont terminé parmi les 8 premiers et dans la première moitié des participants à une Coupe du monde UCI de paracyclisme sur route 2026 3. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité d'entraîneurs considérant (sans s'y limiter) : • Évaluation de la classification internationale. • Offrir de l'expérience de la compétition internationale aux athlètes prometteurs qui ont été classés internationalement pour la première fois dans les trois dernières années. • Autres facteurs énoncés dans la section B, clause 3 de la politique générale de sélection. 4. Les athlètes ayant atteint le standard de temps route D entre le 1 janvier 2026 et la date de sélection, qui n'ont jamais été sélectionnés auparavant pour un projet de l'équipe nationale. En cas d'égalité, les athlètes seront priorisés selon leurs résultats aux Championnats du monde sur route 2025. S'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité des entraîneurs. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères.
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète dans les bassins de performance de CC, le nombre de jours de projet, l'emplacement du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.

Championnats du monde sur piste

Projet	Championnats du monde UCI de paracyclisme sur piste
Date de départ :	17 octobre



Projet	Championnats du monde UCI de paracyclisme sur piste
Camp de performance obligatoire :	18-28 octobre (Apeldoorn NED)
Dates des compétitions :	29 octobre - 1er novembre
Lieu :	Apeldoorn, NED
Taille de l'équipe :	4 femmes et jusqu'à 1 remplaçante 4 hommes et jusqu'à 1 remplaçant Les quotas canadiens pour les épreuves groupées seront déterminés par le processus de qualification décrit dans les règles UCI 9.2.022-9.2.028. <i>CC se réserve le droit d'augmenter, diminuer ou reconfigurer la taille des équipes conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.</i>
Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Sélection évaluée par : • Chef du sport, ou son délégué • Directeur des services haute performance, ou son délégué, ou son délégué Sélection approuvée par : • Comité de haute performance
Dates de sélection :	Sélection de l'équipe : • 8 septembre – Le comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP, ou désigne • 10 septembre – Décision de sélection soumise au Comité de haute performance • 12 septembre – CC communique la sélection aux athlètes; début de la période d'appel • 20 septembre – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y a plus d'athlètes admissibles : 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers et dans la première moitié des participants aux Championnats du monde de cyclisme sur piste UCI 2025. 2. Les athlètes ayant atteint le standard de temps D sur piste dans les 12 mois précédant la date de sélection. 3. Les athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde de paracyclisme sur piste de l'UCI 2025. 4. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité d'entraîneurs considérant (mais sans s'y limiter) : • Évaluation de la classification internationale. • Offrir de l'expérience de la compétition internationale aux athlètes prometteurs qui ont été classés internationalement pour la première fois dans les trois dernières années



Projet	<i>Championnats du monde UCI de paracyclisme sur piste</i>
	• Autres facteurs énoncés dans la section B, clause 3 de la politique générale de sélection. CC se réserve le droit de remplir les places de départ vacante ou restante, que ce soit dans les épreuves d'endurance ou de sprint, avec des athlètes déjà sélectionnés pour d'autres épreuves si nécessaire. La sélection des partants sera à la discrétion de l'entraîneur lors de l'événement.
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète dans les bassins de performance de CC, le nombre de jours de projet, l'emplacement du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.